

Questions et Réponses
Principes fondamentaux à l'intention des professionnels
à l'occasion du symposium sur l'agriculture biologique
le mardi 28 octobre, 2008

Rupert Jannasch

Q: Existe-t-il des études récentes sur les coûts de transition?

R : De nombreuses études sur les coûts de transition ont été réalisées partout dans le monde, surtout là où des études sur la conversion ont déjà été menées. Si vous cherchez sur Google « coût de la transition vers la production biologique », vous obtiendrez une longue liste de documents érudits et de publications de vulgarisation sur les coûts de la transition. Un grand nombre d'entre eux traite surtout de la production laitière. La partie « Organic Path » (parcours biologique) du site Web de l'ACORN (www.acorn.org) contient des modèles de feuille de calcul pour différents types de ferme sur laquelle les agriculteurs peuvent inscrire leurs données de production, notamment sur la main-d'œuvre, le rendement des cultures, les prix de marché et les autres revenus et dépenses prévus pour la période de transition. Ces outils permettent de constater les différents types d'activités d'une entreprise agricole. Un modèle semblable pour la production laitière biologique en Colombie-Britannique est disponible à www.agf.gov.bc.ca/busmgmt/budgets/budget_pdf/dairy/organic_dairyapril2003_final.pdf

Q: Soumettez-vous vos composts à des analyses microbiologiques, et utilisez-vous du thé de compost?

R : J'ai récemment assisté à des discussions, animées par Elaine Ingham, sur le Soil FoodWeb et son laboratoire dirigé par Jason Hoffman à Halifax, en Nouvelle-Écosse. J'avais pensé adopter cette approche de la santé du sol durant les quatre ans premières années d'exploitation de ma ferme, mais je crois que mes choix de cultures, la rotation de cultures, la disposition des champs et le développement du bétail ou de l'infrastructure du compost devaient être mes premières préoccupations. Je ne vois pas l'utilité d'une analyse approfondie du sol avant la mise en place, du moins en partie, d'un système de culture. J'effectuerai probablement des analyses de sol et de compost cet automne et tenterai de brasser du thé de compost en 2009. Je ne doute pas que des mesures de correction fondées sur des analyses microbiennes approfondies peuvent améliorer la santé du sol et la productivité des cultures sur des sols appauvris et maltraités, mais je me demande si elles peuvent réellement procurer des bienfaits aux sols relativement en bon état.

Q : Pourquoi n'avez-vous pas établi de cultures-abri sur votre champ de tomates?

R : En 2008, j'ai fait pousser environ une acre de tomates sur du paillis en plastique. Du temps de pluie extrême, de la mi-juillet au début de septembre, a rendu le désherbage entre les rangées difficile. Après avoir enlevé le paillis à la fin septembre, il a fallu attendre que le sol sèche complètement avant de pouvoir travailler la terre. Je préfère ne pas labourer la terre au début du mois d'octobre, mais plutôt de lutter contre les plantes nuisibles (au lieu de les enterrer). Je n'aime pas non plus comprimer davantage la semelle de labour à moins que ce ne soit absolument nécessaire. Si j'avais labouré immédiatement la terre, j'aurais probablement eu le temps de semer des plantes de couverture, telles que l'avoine, mais il

m'aurait fallu de la chance vers la fin d'octobre pour semer du seigle d'hiver. Le seigle est une culture-abri pour le moins difficile, étant donné le taux élevé de la croissance printanière avant que le travail du sol ne soit possible. Dans l'ensemble, un sol nu n'est pas souhaitable et au cours des prochaines années, je penserai à mettre en place une culture telle que du ray-grass annuel entre les rangées de tomates.

Q: Pourquoi le rythme d'adoption des méthodes biologiques est-il plus rapide dans l'industrie laitière biologique?

R : L'intérêt pour la production laitière biologique est plus grand étant donné qu'il existe à ce stade-ci très peu de fermes de production de lait biologique de consommation dans la région. L'intérêt suscité par ce type de production est répandu, mais les nouveaux arrivants se limitent largement à la production de fromage biologique sur l'Île-du-Prince-Édouard. Le plus difficile, c'est de trouver un préparateur intéressé.

Q: Avez-vous des conseils à offrir sur la façon d'ajouter les grains à la rotation de cultures légumières, surtout à petite échelle?

R : Effectuer la culture de céréales en vue d'obtenir des grains pour la production à petite échelle de légumes est difficilement justifiable. Même à l'aide de ma moissonneuse-batteuse à traction International 82, les travaux d'entretien et de nettoyage prennent plus de temps que la récolte d'une acre de blé. L'idéal serait d'obtenir les services d'un opérateur client intéressé, mais est-ce que cette personne serait prête à se déplacer pour un petit champ et y effectuer les travaux de nettoyage nécessaires aux fins de certification (si l'équipement n'est pas affecté en exclusivité aux cultures biologiques)? Que faisons-nous alors avec les grains? Les nettoyer, les vendre, les donner à manger? La paille est certainement précieuse. Si les céréales sont ajoutées à la rotation, il faut alors envisager la couverture de paillis et peut-être même le pâturage. D'autre part, les céréales d'hiver aident à briser le cycle de mauvaises herbes et ne demandent pas toujours une attention particulière en période de pointe. Si la récente mise en place de variétés d'orge d'hiver de l'Europe de l'Est ici, en Nouvelle-Écosse, donne des résultats prometteurs, je les essayerai très certainement comme source éventuelle de paille et de céréales fourragères.

Q: Combien de temps vous a-t-il fallu pour recouvrer les coûts de transition, et avez-vous établi une entente de location pour les recouvrer?

R : Lorsque j'ai acheté ma ferme il y a quatre ans, aucun engrais ou pesticide n'y avait été répandu depuis 20 ans et la dernière récolte de foin avait eu lieu lorsque le dernier mouton avait été vendu, soit en 2000. Les coûts réels de transition étaient bas. Toutefois, les coûts de démarrage, notamment de la démolition d'immeubles, du travail sur le terrain et de l'achat et de la réparation de l'équipement, étaient élevés. L'accès au marché possible en devenant agriculteur biologique certifié a largement compensé les coûts de transition. Je crois que les agriculteurs préfèrent en général convertir leur ferme une partie à la fois plutôt que d'un seul coup. Les producteurs laitiers font très bien à ce point de vue. Même si cela entraîne des coûts, les risques sont réduits. Un grand nombre d'entre eux ont observé une baisse des coûts d'entrée. Le propriétaire d'une exploitation légumière traditionnelle de 400 acres à qui j'ai donné des conseils avait percé dans le secteur en exploitant un jardin certifié biologique de 2 acres en 2008, puis un terrain de 5 acres l'année suivante et finalement un champ de 40 acres.

Wolfgang Pfenning

Q : Est-ce une bonne chose d'établir un accord de libre-échange avec les États-unis dans le secteur de l'agriculture biologique?

R : Que ce soit une bonne chose ou non, nous devons nous adapter à cette réalité et faire de notre mieux pour parvenir à nos fins.

Q : Comment s'adapter à un marché saisonnier?

R : Le marché n'est pas soumis aux influences saisonnières autant que la production de cultures. Nous sommes habitués aux saisons et à leurs effets sur la production agricole légumière. Nous tenons des registres des activités agricoles et des résultats de celles-ci. Nous pourrions ainsi apprendre au fil du temps à tirer pleinement avantage des saisons.

Q : Comment prenez-vous en compte les coûts de la conversion de l'équipement dans vos coûts de production?

R : Le coût de conversion dépend de la durée et du matériel utilisé. Mes conseils sont gratuits.

Q : Avez-vous à votre service un travailleur sur le terrain chargé de visiter chaque ferme pour aider les agriculteurs?

R : Nous visitons parfois les fermes, mais c'est par téléphone ou courriel que nous communiquons le plus souvent avec les agriculteurs.

Q : Est-ce que les agriculteurs qui travaillent pour vous sont certifiés par un seul et même organisme certificateur?

R : Ce qui compte ce n'est pas qui certifie, mais si la certification a été effectuée conformément aux normes « Pro-Cert ».

Q : Est-ce que certains de vos agriculteurs biologiques utilisent des produits à base d'algues à des fins de fertilisation?

R : Oui. Ces produits sont très bons.

Q : Soumettez-vous vos composts à des analyses microbiologiques, et utilisez-vous du thé de compost?

R : Nous effectuons de telles analyses, toutefois pas sur l'ensemble de notre compost. Nous fabriquons par ailleurs du thé de compost.

Q : Quels sont les principaux facteurs que vous prenez en considération lorsque vous planifiez la rotation de cultures à votre ferme?

R : Le type, l'état et la fertilité du sol, ainsi que les cultures précédemment mises en place.

Loïc Dewavrin

Q: Bénéficiez-vous de l'assurance stabilisation des revenus agricoles?

A : Les producteurs de grains bio sont admissibles à l'ASRA. Cependant, ce programme ainsi que celui d'ASREC (assurance récolte) ne sont pas adaptés aux réalités du secteur biologique. Le ratio prix des denrées/rendement est notamment très différent d'un secteur à l'autre. En ce qui concerne l'assurance récolte, au Québec, l'utilisation de semences certifiées (pedigree) étant un des prérequis, ce programme ne nous est pas accessible. Nous trouvons d'ailleurs cela tout à fait injuste pour les producteurs qui ne veulent pas prendre le risque d'acheter des

semences potentiellement contaminées soit par des mauvaises herbes non existantes chez eux ou par d'éventuels OGM .

Q: Avez-vous des conseils à offrir sur la façon d'ajouter les grains à la rotation de cultures légumières, surtout pour les petites fermes?

R : Pour être efficace, la production céréalière doit être fondée sur des techniques qui consistent entre autres à utiliser le bon équipement. Souvent, les petites fermes n'ont pas les fonds nécessaires pour investir dans de telles activités ou une superficie en acres suffisante pour justifier un tel investissement. La possibilité de partager l'équipement ou les frais connexes devrait être envisagée.

Q : Quel type de fumier utilisez-vous à votre ferme?

R : Nous importons du fumier de poulet qui est partiellement composté à la ferme, selon la saison d'application. Nous prévoyons l'utiliser uniquement après la récolte de soja, au taux d'une tonne métrique par acre l'année précédant la culture de blé. Conformément à notre plan de fertilisation, nos importations réelles de fumier représentent 40 % des allocations prévues par les lois sur l'environnement du Québec, qui sont (je crois) parmi les plus strictes au Canada.

Q : Existe-t-il des activités de recherche et de développement sur les variétés de cultures qui conviennent le mieux aux activités de cultures biologiques (p. ex. utilisation plus efficace des éléments nutritifs)?

R : J'ai entendu parler de travaux menés sur une variété de blé par M. André Comeau et son équipe de Ste-Foy qui semblent très prometteurs. J'espère que cette recherche favorisera le financement public des différentes initiatives et qu'elle ne tombera pas entre les mains d'entreprises privées.

Q : Êtes-vous inquiet de la hausse éventuelle du prix du fumier? Quelle serait l'incidence d'une telle augmentation, si elle devait avoir lieu, sur vos coûts de production?

R : Étant donné l'augmentation de l'ensemble des prix du fumier, la demande de fumier est forte. Je crois que les gens seront par la suite incités à utiliser plus efficacement le fumier, perçu depuis longtemps comme un déchet. Ceci aura très certainement une incidence sur nos coûts et contribuera à la hausse réelle des prix des grains. L'engrais vert fait partie de la solution, et nous avons beaucoup investi dans le domaine ces dernières années. Nos essais ont donné des résultats prometteurs, et l'amélioration de la structure du sol semble être un autre morceau très important du casse-tête que nous devons examiner.

Q: Quelles sont, à votre avis, les principales questions de salubrité des aliments à la ferme?

R : Je crois que si nous menons nos activités tout en protégeant l'environnement et que nous employons des techniques efficaces, nous ne devrions courir aucun risque ... mais si nous poussons le système au bout de ses limites et que nous ne nous soucions que de la production et des gains à court terme, nous pourrions faire face à un risque de salubrité. Ceci est vrai pour tous les secteurs autres que celui de l'alimentation. Toutefois, je ne crois pas que notre façon de mener nos activités pose un risque.

Q : Soumettez-vous vos composts à des analyses microbiologiques, et utilisez-vous du thé de compost?

R : Étant donné que nous n'appliquons pas de compost ou de fumier durant les 3 mois précédant la récolte (habituellement, nous tournons deux fois les tas de compost, les répandons en septembre/octobre et récoltons en août), nous n'avons pas besoin d'effectuer d'analyses microbiologiques (règlement biologique). Nous n'utilisons pas non plus de thé de compost. Nous ne sommes pas contre de telles mesures d'amélioration, mais nous tenons à garder les choses simples; les activités agricoles que nous menons actuellement sont déjà suffisamment exigeantes.

Janine Gibson

Q : Qu'est-ce que le Régime canadien d'inspection de la production biologique?

R : Le Régime canadien d'inspection de la production biologique est un système en cours d'élaboration par le Canada pour assurer la mise en œuvre de la norme canadienne sur l'agriculture biologique et du nouveau règlement fédéral sur l'agriculture biologique. Il est né d'un partenariat entre la Fédération biologique du Canada (représentant à l'échelle de la province du mouvement et de l'industrie de l'agriculture biologique et député fédéral) et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et son nouveau bureau canadien de l'agriculture biologique chargé de faire appliquer le règlement. Le comité d'interprétation des normes, ainsi que des membres du comité technique sur l'agriculture biologique de l'Office des normes générales du Canada et l'autorité compétente, l'ACIA, seront chargés d'interpréter la norme utilisée par les certificateurs et les exploitations biologiques. Ils fourniront également des précisions sur la norme pour la liste de travail future du comité technique.

Q : Les nouvelles normes canadiennes permettront-elles à notre système canadien d'être reconnu en Europe?

R : C'est exactement ce que nous voulons! Nous espérons bien que les normes permettront ceci. Des négociations sont continuellement en cours étant donné que les normes sont constamment mises à jour.

Q : Confusion sur l'étiquetage – Existe-t-il une solution réelle à la confusion d'étiquetage ou un règlement quelconque qui permettrait de l'éviter (p. ex. une solution naturelle, écologique ou biologique)?

R : L'éducation est notre principale arme. Les consommateurs avertis votent avec leurs portefeuilles. Le règlement tient compte des mots tels que « plutôt » biologique ou relatifs aux normes de certification. Dans les pays de l'Union européenne, si plus 50 % des gens croient que quelque chose doit être prise en compte par un règlement, c'est exactement ce qui arrive! Ici, notre marge de manoeuvre est plus restreinte!

Q : Traitement biologique – Comment puis-je m'assurer que les apports biologiques importés (épices) sont conformes aux normes de certification de l'Association? Existe-t-il une organisation internationale qui reconnaît /approuve les organismes certificateurs?

R : Oui et ils sont plusieurs. On les appelle des accréditeurs d'organismes de certification. Nous avons 5 qui ont fait auprès du bureau canadien de l'agriculture biologique une demande d'admission au Régime canadien. Le bureau canadien de l'agriculture biologique préfère employer le terme « organisme de vérification de la conformité » pour désigner ce qu'on appelle à l'échelle internationale un accréditeur, étant donné que le bureau sera en fait le principal accréditeur au Canada, mais « sous-traitera » les travaux réels de vérification aux

organismes de vérification de la conformité. Pour en savoir plus, veuillez consulter la présentation.

Q : Existe-t-il une façon d'identifier les agriculteurs qui adoptent des pratiques biologiques mais qui n'ont pas obtenu de certification?

R : Oui, visitez leurs fermes et achetez directement d'eux. Ils indiqueront leurs pratiques sur leurs étiquettes sans toutefois utiliser des termes telles que « biologique » ou « plus que biologique! ».

Q : Est-il possible de faire une demande de transition vers l'agriculture biologique pour un terrain traité avec de la boue d'épuration?

R : Il faut que le terrain en question n'ait pas reçu de produits comme de la boue d'épuration pendant au moins 36 mois pour faire une telle demande. Si un exploitant biologique sait que la terre qu'il exploitera contient de tels produits, il devra la soumettre à un test de contamination par des métaux lourds et être responsable de la restauration du sol et de la rhizosphère conformément au plan du système biologique.

Q : Existe-t-il une tribune pour les producteurs de miel biologique?

R : Oui, les abeilles sont considérées comme du bétail dans la norme canadienne et les normes canadiennes de production biologique contiennent une partie sur les ruchers.

Q; Est-ce que les ventes et les règlements de chaque province sont touchés par les nouvelles normes nationales?

R : Seulement si l'on croit que le fait que le gouvernement du Manitoba s'inspire des normes et des règlements fédéraux pour créer les siens, d'autres provinces suivront le pas.

Q : Est-ce que les normes de production biologique canadiennes seront moins sévères en ce qui concerne l'utilisation d'antibiotiques dans les fermes laitières?

R : Toutes les normes sont réévaluées en fonction des commentaires reçus.

Q : Des campagnes de sensibilisation sont-elles prévues pour apprendre aux consommateurs à reconnaître le nouveau logo (p. ex. le logo canadien de production biologique)?

R : L'Organic Trade Association et l'entreprise Canadian Organic Growers sensibilisent leurs membres et organisent des activités de prise de conscience. Le bureau canadien d'agriculture biologique possède toutefois un budget restreint de communication.

Q : Quand les normes de production biologique tiendront-elles compte des produits autres que ceux indiqués dans la Loi sur les produits agricoles au Canada (p. ex. produits cosmétiques, engrais)?

R : Quand le public l'exigera.

Q : La norme nationale aura-t-elle pour effet de renforcer ou de réduire les obstacles au commerce entre les provinces?

R : Le commerce de produits certifiés biologiques ne devrait pas souffrir si la mise en œuvre du règlement est fait avec doigté et en consultant les personnes concernées.

Q : La norme nationale aura-t-elle un effet sur l'étiquetage relatif aux engrais?

R : Peut-être en ce qui concerne le terme « biologique » qui, je sais, est employé par les entreprises de compostage. Un certain nombre de ces entreprises obtiendront une certification et continueront de les utiliser.

Q : Qu'entendez-vous par la gestion du risque de production?

R : Le directeur d'un plan de système biologique détermine où l'intégrité d'une méthode ou d'un produit biologique serait compromise (points de contrôle biologique) et prévoit utiliser des outils de gestion pour prévenir toute perte de l'intégrité.

Q : Comment les produits importés sont-ils vendus à titre de produits certifiés biologiques au Canada?

R : L'ACIA et le bureau canadien de l'agriculture biologique s'en chargeront en reconnaissant l'équivalence des systèmes d'organismes de vérification de la conformité/accréditeurs et en tenant compte des négociations avec différents pays.

Q : Croyez-vous que nous aurons un jour une aquaculture réellement biologique?

R : Non. Trop d'éléments d'entrée.

Q : La liste de la Organic Materials Review Institute (OMRI) sera-t-elle toujours reconnue ou faut-il plutôt adopter la liste fédérale de produits acceptables et prévoit-on une nouvelle étiquette pour les engrais canadiens?

R : La OMRI envisage la possibilité d'intégrer la norme canadienne à un certain nombre des services qu'elle offre. Les nouvelles étiquettes continueront d'être modifiées et seront commercialisées.

Q : Les plus petits organismes de certification de la Colombie-Britannique, qui ne sont pas conformes à la norme ISO 65, ne pourront pas certifier en vertu du programme national, mais pourront continuer de certifier en vertu du programme provincial. Pourront-ils vendre leurs produits en tant que produits biologiques aux entreprises de transformation de la Colombie-Britannique en vertu du nouveau programme national?

R : Pas en tant qu'ingrédient dans un produit transformé; seulement pour la vente directe aux consommateurs de la Colombie-Britannique.

Q : Les normes de production biologique ne tiennent pas compte des échelles. Le devraient-elles?

R : Non. La norme a été conçue de façon à pouvoir l'appliquer à toutes les échelles de production tout en assurant une incidence positive sur l'environnement, si un plan de système biologique conforme est mis en œuvre et bien surveillé.

Q : Qu'en est-il de la question du nitrate de sodium?

R : Les dépôts de nitrate de sodium du monde entier sont presque entièrement épuisés. Les entreprises tentent de réduire leur utilisation de cet élément et d'employer d'autres méthodes de gestion d'engrais. Il sera progressivement éliminé, étant donné que le National Organic Program ne permet que 20 % des besoins en nitrate d'une culture soient comblés. Les agriculteurs doivent utiliser d'autres sources de cycle des substances nutritives et avoir recours davantage à d'autres solutions. Nous accorderons un délai de mise en œuvre (de 18 mois à deux ans) pour donner aux importateurs le temps de changer leurs méthodes et de se conformer à notre norme.